



DISTRICT DE L'AIN DE FOOTBALL
26 rue du Loup
01440 VIRIAT

Compte rendu assemblée générale

ASSEMBLEE GENERALE DE DEBUT DE SAISON

Samedi 28 Octobre 2017 à 9 h 00

à VIRIAT (salle des fêtes)

- ORDRE DU JOUR -

8 H 30

- Accueil des participants, signature du listing de présence, vérification des pouvoirs et remise des enveloppes contenant les supports de vote.

9 H 00

- Accueil par :
 - M. Jean François JANNET, Président du District
 - M. Bernard PERRET, Maire de Viriat et Conseiller départemental
- Présentation de l'ordre du jour.
- Annonce du quorum.
- Ouverture de l'Assemblée Générale Ordinaire par Jacques CONTET.
- Désignation des scrutateurs.
- Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale de fin de saison tenue à Treffort le 30 Juin 2017.
- Allocution du Président.
- Compléments des règlements sportifs relatifs aux compétitions.
- Informations diverses.

MI-TEMPS 15 MINUTES

- Présentation des comptes financiers.
- Rapport de Monsieur le Commissaire aux Comptes.
- Approbation des comptes 2016/2017.
- Affectation du résultat.
- Informations financières.
- Lieu de la prochaine AG de fin de saison du samedi 23 juin 2018 et recherche d'un lieu pour accueillir celle de Juin 2019.
- Résultat des votes à bulletin secret.
- Allocution de Monsieur le Président de la Ligue Auvergne Rhône Alpes de Football ou son représentant.
- Verre de l'amitié.

Personnalités présentes :

- M. PERRET Bernard, Maire de Viriat et Conseiller départemental.
- Mme COURTINE Françoise, Adjointe aux Sports Mairie de Bourg en Bresse.
- M. DUBOIS Rachel, Directeur du Service des Sports du Conseil départemental de l'Ain.
- M. BARBET Bernard, Président de la Ligue Auvergne Rhône Alpes de Football.
- M. LONGERE Pierre, secrétaire général de la Ligue Auvergne Rhône Alpes de Football.
- M. ALBAN Bernard, membre conseil de ligue de la Ligue Auvergne Rhône Alpes de Football.
- Mme HACHARIZA Abtisse, membre conseil de ligue de la Ligue Auvergne Rhône Alpes de Football.

Membres du Comité Directeur présents :

BENOIT Pierre, BERGER Christine, BERNARD Alain, BOUHILA Sarah, CHENE Patrick, CONTET Jacques, JANNET Jean François, JOSSERAND Alain, LACQUES Maurice, LUCET Georges, MAIRE Jacques, MALIN Joël, NAEGELLEN Philippe, PELLET François, STRIPPOLI Guillaume.

Membres des Commissions présents :

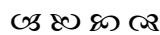
BARDET Bernard, BELPALME Jean, BILLOU Jean Louis, CHATEL Régis, DUROUX Jacky, FEYEU Michel, PRADA René, REYDELLET Jacques, THEVENOT Jean Claude.

Personnel administratif présent :

DEBOURG Myriam (secrétariat), TEPPE Esther (secrétariat).

Membres du Comité de Direction excusés :

BOSSET Régis, BOUHILA Katia, PITARD Patrick, POULARD Christine.



Il a été établi une feuille de présence qui a été signée par tous les membres présents et qui sera annexée au présent procès-verbal.

La dite feuille d'émargement permet de constater que :

Sur les 107 clubs convoqués :

- 88 clubs présents.
- 19 clubs absents : Balan FC, Bas Bugery Rhône, Belley FC, Château Gaillard, CO Plateau, Coligny, Injoux Génissiat, Lescheroux St Julien, Massignieu, Mille Etangs, Oyonnax ATT, Peyrieu Brens, Plaine de l'Ain, Sermoyer, St Martin MCV, St Maurice de Gourdans, Tenay, Vertrieu, Virieu.

A la fermeture du registre des présences, le quorum étant atteint, l'Assemblée Générale peut délibérer suivant l'ordre du jour : sur les 107 clubs inscrits représentant 981 voix, 87 clubs présents représentant 891 voix.

Il a été désigné les personnes suivantes comme scrutateurs :

Garcin Jean Jacques (Serrières Villebois)

Briguet Daniel (Béon)

Deveyle Alain (Replonges)

Allocutions et mots d'accueil

A 9 H 15, le Président Jean François JANNET ouvre la séance.

Monsieur le conseiller départemental et maire de Viriat,
Monsieur le responsable du service des sports au Conseil Départemental,
Monsieur le président de la ligue Auvergne-Rhône-Alpes,
Madame et Messieurs les représentants de la ligue Auvergne-Rhône-Alpes,
Mesdames et Messieurs membres du comité de direction,
Monsieur le président de la commission départementale en arbitrage,
Monsieur le président du club de Viriat,
Mesdames et Messieurs les représentants des clubs,
Messieurs les représentants de l'amicale des anciens,
Monsieur le représentant de la Presse,
Chers amis,
Je déclare ouvert cette assemblée générale ordinaire de début de saison 2017/2018.

Je dois vous présenter les excuses de :

- Mesdames Katia BOUHILA, Christine POULARD et Monsieur Régis BOSSET, membres du comité de direction ainsi que Monsieur Patrick PITARD qui est le responsable de la délégation des jeunes qui disputent les interdistricts ce jour à Hauteville.

Nous avons le plaisir d'accueillir Madame Françoise Courtine, maire-adjointe aux sports de la ville de Bourg en Bresse. Madame Courtine, m'a demandé de participer à une assemblée générale du district de l'Ain et bien sûr, logiquement, le comité de direction a répondu favorablement à sa sollicitation.

Cette AG de début de saison sera en grande partie consacrée, conformément à nos statuts, au bilan financier de la saison précédente.

Comme à l'accoutumée, je vous rappelle que nous invitons les présidents de l'UNAF et des éducateurs, les élus territoriaux ainsi que la direction départementale de la cohésion sociale uniquement lors de l'assemblée de fin de saison et nous aurons le plaisir de les retrouver le samedi 23 juin 2018 à Ambronay.

Comme à l'accoutumée, mon intervention ne correspondra pas au compte rendu moral puisque celui-ci a été approuvé par vous-mêmes lors de l'AG qui s'est tenue le 30 juin dans la commune de Val-Revermont.

En ouverture, je tiens, au nom du comité de direction, à apporter tout mon soutien à tous les membres des clubs qui sont dans la maladie ainsi que leurs proches et je leur souhaite à tous de prompts rétablissements.

Comme pour chaque AG, nous devons assumer notre devoir de mémoire pour rendre hommage aux disparus de nos familles, du monde football, des personnes que nous aimions et j'ai une pensée particulière pour Monsieur Jean Michel Braillon, président de Fareins Saône Vallée qui n'a pas été épargné ces dernières semaines. Que l'on ait une pensée émue pour toutes ces personnes décédées aussi je vous demande de vous lever pour observer une minute de silence en leur mémoire.

Je vous remercie.

Dans mes propos, je me dois également de remercier Monsieur le Maire de Viriat, qui a décidé avec son conseil municipal de mettre gratuitement cette salle des fêtes pour la tenue de cette AG. Le comité de direction du district s'est réjoui de cette belle initiative.

Je vous souhaite à tous une bonne assemblée générale. J'espère que vous vivrez tous une saison passionnante dans tous les domaines et s'il fallait encore attendre un peu ces moments de satisfactions pour certains d'entre vous, cela ne devrait pas entamer notre volonté collective de réussir pour l'ensemble de nos clubs et le bien de tous.

Je vais passer maintenant la parole à Monsieur Jacques CONTET secrétaire général du district qui va orchestrer cette matinée que je souhaite constructive et positive.

Monsieur Bernard PERRET, Conseiller Départemental du Canton de Bourg en Bresse 1, maire de Viriat

Il souhaite la bienvenue à l'ensemble des présents et c'est avec plaisir qu'il accueille cette assemblée générale de début de saison.

Il adresse ses félicitations aux membres du Comité de Direction et au prédisent Jean François Jannet pour l'organisation du foot départemental et de l'entente entre la commune de Viriat et le District.

Il rappelle qu'une convention d'utilisation des installations sportives a été signée et que la salle des fêtes est désormais mise à disposition gratuitement aujourd'hui car le District est une association « viriatie ».

Remerciements à tous les clubs et à leurs représentants pour la promotion du foot ainsi qu'au District et au Conseil départemental pour avoir choisi sa commune quant à l'organisation du Challenge U11 de 2018.

Il rappelle que le Conseil départemental de l'Ain apporte son soutien financier tant au District qu'au sport amateur.

Il souhaite à l'ensemble des présents une bonne assemblée générale.

Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale de Juin 2017

Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale de fin de saison du 30 Juin 2017 à TREFFORT

Adopté à la majorité (2 abstentions).

Allocution du Président du District

Mesdames, Messieurs,

Je vais articuler mes propos autour de 3 mots : Méditer, Avancer, Consolider.

De ces trois mots le verbe méditer prend la première place par ordre chronologique.

Nous sommes en effet tous des bénévoles investis dans le monde associatif et de plus dans un sport collectif, il faut donc au préalable méditer sur le fait que nous ne devons jamais oublier combien nos connaissances restent toujours limitées et de quelles évolutions imprévues elles sont susceptibles.

Certains peuvent méditer sur l'évolution du football par l'emprise informatique avec la feuille de match informatisée, Footclubs, Foot2000, Foot Compagnon, Mon espace FFF, Réseau bleu...

En effet, nous avons changé notre manière de travailler, certains diront avec nécessité, d'autres diront avec trop de précipitation, d'autres encore avec trop d'incompréhension sur ce type d'évolution.

Je partage le point de vue de nécessité mais également de précipitation car celui qui élabore un programme dans le cadre de son travail à la fédération, n'est pas forcément le bénévole dévoué qui œuvre le week-end. Je remercie donc tous les dirigeants, arbitres, éducateurs pour leurs investissements dans ces changements fondamentaux car ils ont parfaitement pris en compte toutes ces évolutions.

Nous pouvons également méditer sur la communication via les réseaux sociaux.

Là aussi, il faut être dans la mouvance actuelle mais je dis attention « danger » lorsque le site d'un club ou sa page Facebook déversent leurs flux de propos irrespectueux voire insultants à l'égard d'un arbitre, d'une équipe, d'un club. Cela est condamnable et nous devons tous lutter car ce n'est sûrement pas avec de tels agissements que l'on arrivera à progresser dans les valeurs humaines avec les maîtres mots de tolérance, respect et citoyenneté.

Méditons également sur la place de l'éducateur dans le jeu. L'éducateur qui a le plus beau chronomètre, la plus belle tenue sportive, mais qui sermonne constamment ses joueurs, qui ne félicite l'arbitre que lorsqu'il gagne, mérite-t-il le nom d'éducateur ? Bien sûr que non et nous devons tous réagir et nous poser les bonnes questions sur certains arrêts même de bons joueurs.

Personnellement je médite sur l'évolution du football dit de loisirs. Je suis pour l'évolution du football mais je n'accepterai pas que vous, bénévoles, vous soyez cantonnés dans un rôle d'accueillant pour planifier uniquement des matchs amicaux. La fédération teste actuellement une plateforme de réservation en ligne pour du football à la carte dans des clubs où les joueurs pourraient réserver des créneaux pour jouer entre amis, sans les contraintes d'un entraînement structuré et d'une compétition chronophage. Et dire que jusqu'à présent on prônait les vertus des entraînements pour obtenir un esprit progressif de compétiteur utile dans le sport mais également dans la vie. Certes il faut évoluer mais le bénévole doit rester au centre de l'engagement associatif et gagner contre la logique de consommation individuelle.

On pourrait continuer à méditer mais il faut savoir avancer.

Avançons car il y a quelque chose de pire que de ne pas avoir réussi : c'est de ne pas avoir essayé.

Il faut avancer en suivant son programme de mandature, sa feuille de route, son projet club. Je crois en vos projets clubs et je vous incite à échanger sur ceux-ci car parfois je suis agréablement surpris par leurs qualités et les engagements pris pour que le football soit un espace irremplaçable dans la vie associative.

Avancer avec l'instance départementale dans son programme de mandature 2016/2020.

Celui-ci comporte 7 volets :

- Les finances et nous sommes dans une ligne de conduite rigoureuse mais également raisonnée.

- Des compétitions plus attractives et nous travaillons sur l'évolution des compétitions jeunes et des féminines sans oublier les plus basses catégories seniors masculines.
 - Des formations efficaces où nous faisons le maximum pour que les stagiaires reçoivent des contenus attractifs et actualisés suivant les directives nationales et régionales. Par ailleurs, nos techniciens suivent également un programme de formation pour dispenser au mieux leur savoir.
 - Une veille réglementaire partagée car les règlements sportifs, statutaires, professionnels évoluent chaque saison.
 - Une communication renforcée par le biais de la création d'une commission, communication avec comme objectif de traduire et faire connaître toutes les initiatives du district, de vos clubs que celles-ci soient sportives ou éducatives. Je sais ce que vous faites dans vos clubs, vos actions ne doivent pas rester dans l'ombre, mais être connues et partagées.
 - Un accompagnement pour l'amélioration de vos terrains et installations sportives
 - Un développement réfléchi du football de demain. Francky LARUE et sa commission ont cette mission délicate d'imaginer le football durant la future mandature celle de 2020 à 2024 en prenant en compte toutes les évolutions envisagées et possibles. Nous devons être capables de transmettre un héritage comme les plus anciens ont su le faire à notre égard.
- Cette saison, la feuille de route apporte quelques compléments qui demeurent dans la lignée du programme de la mandature :
- Un programme de formation est élaboré avec une formation au secourisme ouvert aux dirigeants, aux arbitres et aux éducateurs, une formation sur la communication, une formation sur les notions de responsabilités ainsi qu'une formation dédiée aux capitaines des équipes U17.
 - Le développement du football féminin pour permettre de véritables championnats au sein de notre département sans la nécessité de s'exiler pour certaines équipes dans les districts voisins.
 - Un recrutement d'arbitres féminines pour les intéresser aux compétitions réservées aux filles mais également pour les promouvoir dans le but de les faire évoluer à tous les niveaux.
 - Un programme éducatif fédéral simplifié adapté aux attentes des clubs pour évoquer avec les jeunes des notions de santé, de citoyenneté et d'éthique. Ce programme a été élaboré par l'équipe technique du district avec les référents des clubs engagés dans cette démarche et ceci est un bel exemple du travail collectif.
 - La participation du district en soutien du comité départemental de sport adapté pour l'organisation du championnat de France à Bourg en Bresse en 2018.

Mais le district de l'Ain de Football s'engage également à avancer avec les autres sports collectifs et aujourd'hui la démonstration est faite avec nos amis des comités départementaux de rugby, d'handball et de basket.

En dehors de nos réunions d'échanges, nous organisons ce jour à Ambérieu en Bugey, une journée de promotion de l'arbitrage autour du thème : « Pas le même ballon, mais la même passion » 80 jeunes arbitres sont actuellement réunis pour partager leurs expériences et jouer ensemble. Je tiens à remercier le Conseil Départemental pour son soutien à cette initiative commune.

Avancer c'est également faire confiance à la génération montante des dirigeants. Lors de mes déplacements, je rencontre des présidents, des dirigeants qui à mon avis ont un bon potentiel pour assurer une relève progressive afin de conforter la pérennité du football dans notre département.

Avançons également avec les jeunes.

A nous de les accompagner plutôt que les pousser dans les orties de la fatuité. A nous d'applaudir à la prise de risque et d'encourager l'impudence, la singularité et l'insolence. C'est à eux, les jeunes, de dynamiser les usages et les codes qui souvent chloroforment le conformisme du milieu des instances. Qu'ils nous fassent bouger pour trouver leurs places et travailler ensemble.

Avançons en ne refusant pas le dialogue avec les clubs, avec tous les acteurs du football même si les débats sont parfois vifs et engagés, car il n'y a pas de plus grande intelligence que l'intelligence collective.

Avançons mais n'oublions pas de consolider.

Consolidons car notre foi dans le football doit nous porter encore plus haut, encore plus fort vers le « vivre ensemble »

Dans la société actuelle, dans le monde de l'entreprise, dans une fédération comme la nôtre avec plus de 2 millions de licenciés, les idées, les plans, les projets, les programmes foisonnent et une action est à peine sortie que déjà elle s'efface pour une autre.

Consolider c'est garder le cap, renforcer des certitudes et c'est aussi savoir dire non si on n'est pas capable d'assumer de nouvelles actions faute de moyens humains ou financiers.

Consolidons déjà nos 19000 licenciés du district avec le souci de les voir renouveler leurs licences chaque saison avant de vouloir faire du chiffre sans avoir la réelle possibilité de les accueillir et de les former.

Consolidons les actions des clubs notamment au niveau de l'éthique en soulignant que chaque week-end un très grand nombre de matchs se déroulent de bonne manière et je tiens à remercier les clubs qui prennent le temps de transmettre un message de compliments sur les arbitres, les clubs adverses. Disons ce que nous faisons de bien.

Consolidons les performances éthiques des clubs et lorsqu'on regarde le classement des équipes du district évoluant en ligue on ne peut être que satisfait car nos clubs se retrouvent le plus souvent sur le podium.

On doit aussi consolider notre ouverture vers des instances territoriales que cela soit le Conseil Départemental, les élus des municipalités ou des communautés de communes. Nous devons collaborer pour le football, le sport en général soit le ferment d'une vie associative citoyenne. Nous devons leur dire ce que nous faisons, ils doivent nous dire quels soutiens ils peuvent nous apporter. C'est pour cela que j'ai mis en place des réunions cantonales en invitant les deux Conseillers Départementaux, les maires et les présidents des clubs à dialoguer. Hier c'était au tour du canton d'Ambérieu en Bugey, et après cette cinquième réunion, je peux dire que j'ai chaque fois trouvé des élus convaincus de vos actions, convaincus de votre investissement et convaincus que les échanges sont nécessaires pour savoir où doivent porter leurs actions. Il est nécessaire d'avoir une concertation et ne pas trouver de tristes exemples comme des investissements de rénovation de terrains alors que le club local ne possède aucune structure humaine ou sportive et qu'il va se mettre en inactivité.

Consolidons nos actions par le dialogue et par un esprit constructif.

En résumé, restons fidèles à nos convictions en faisant de l'intérêt général l'unique raison de notre engagement. Assumons la responsabilité de nos décisions, en gardant l'objectif que le

football départemental demeure une référence tant pour son cadre sportif que pour son dynamisme.

Je terminerai mes propos en citant Antoine de Saint Exupéry que disait « Dans la vie, il n'y a pas solutions, il y a des forces en marche : il faut les créer et les solutions suivent »

Je vous laisse méditer, avancer et consolider, ce sont nos forces et vous verrez que les solutions viendront d'elles même.

Je compte sur vous et n'oubliez pas que l'humain reste le plus beau terrain de football.

Merci pour votre attention.

Compléments des règlements sportifs relatifs aux compétitions

Article 31 – Heures officielles et dates

Article 31.1) Heures officielles : règlement inchangé

Article 31.2) Nocturnes (ajout)

« Lorsqu'un club, évoluant en championnat de District D1 – D2 – D3 et D4, disposant d'installations d'éclairages classées en niveau E11 minimum, selon les Règlements Généraux de la FFF, fixera, avec l'accord de la Commission Départementale Sportive, la rencontre à la veille au soir, son adversaire ne pourra refuser ».

L'heure officielle de début de la rencontre est fixée à 20H00.

Cette disposition s'applique également aux rencontres des Coupes organisées par le District.

Dès lors que la ou les interruptions d'éclairage sont supérieures à 45 minutes, le match sera arrêté et le dossier sera traité par la Commission compétente.

Date d'effet : immédiat

Vote de l'assemblée générale : rejeté à la majorité (pour : 14 – abstentions : 11).

Les articles suivants ne sont pas soumis aux votes car il s'agit uniquement de compléments ou de modifications non significatives des règlements nationaux ou régionaux.

Article 31.3) Dérogation (ajout)

Une dérogation est accordée pour la saison en cours aux clubs dont l'éclairage n'a pas été vérifié par la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives.

Cette dérogation cesse lorsque que le contrôle a été effectué.

Article 33 : Feuille de Match

Ancien article	Nouvel article
<u>33.2 Feuilles de matchs « papier »</u> 33.2.1) [...] Tous les noms portés sur celle-ci (joueurs, dirigeants, délégués de terrain, arbitres bénévoles de centre ou assistants) doivent être accompagnés des prénoms inscrits en entier, sous peine d’amende et doivent correspondre exactement à la licence qui est obligatoire. En cas de joueur en situation irrégulière, l’équipe fautive a match perdu par pénalité.	<u>33.2 Feuilles de matchs « papier »</u> 33.2.1 [...] Tous les noms portés sur celle-ci (joueurs, dirigeants, délégués de terrain, arbitres bénévoles de centre ou assistants) doivent être accompagnés des prénoms inscrits en entier, sous peine d’amende et doivent correspondre exactement à la licence qui est obligatoire. Les arbitres exigent la présentation des licences dématérialisées sur l’outil Footclubs Compagnons. A défaut de pouvoir utiliser cet outil et si le club a imprimé une ou plusieurs licences sur papier libre, il peut présenter celle(s)-ci. Dans ce cas, l’arbitre se saisit de la ou les licence(s) concernée(s) et la/les transmet dans les meilleurs délais au district. A défaut, le joueur sans licence devra présenter une pièce d’identité et la demande de licence visée par le médecin ou un certificat médical daté de non contre-indication à la pratique du football. En cas de joueur en situation irrégulière, l’équipe fautive a match perdu par pénalité.

Article 42 – Arbitres – Arbitres assistants – Réfèrent en arbitrage

Ancien article	Nouvel article
42.14.9) <u>Le joueur n'est pas désigné dans le club contre lequel il a été exclu ou contre lequel il a joué un match sensible.</u>	<u>42.14.9 Le joueur n'est pas désigné dans le club contre lequel il a été exclu ou contre lequel il a joué un match sensible</u> ou à risques.

Article 43 – Délégués officiels

Ancien article	Nouvel article
<u>43.1) Définition et rôle du délégué</u> - Représenter le district à certaines rencontres qu'il organise. - Assister, conseiller, informer, contrôler, contribuer à l'organisation et à la régularité des rencontres. - Etre le coordinateur entre les dirigeants des clubs visités, des clubs visiteurs et les arbitres.	<u>43.1 Définition et rôle du délégué</u> - Représenter le district à certaines rencontres qu'il organise. - Assister, conseiller, informer, contrôler, contribuer à l'organisation et à la régularité des rencontres. - Etre le coordinateur entre les dirigeants du club visité, du club visiteur et les arbitres.
<u>43.2.5 Opérations à effectuer après la rencontre</u> [...] (**) Les clubs qui souhaitent la présence d'un délégué officiel du district doivent en faire la demande 15 jours avant la dite rencontre par courrier, fax ou courriel (défraiement du trajet à la charge du club demandeur). Lorsqu'un délégué est missionné par décision d'une commission, les frais sont à régler par le club ou les clubs impliqués.	<u>43.2.5 Opérations à effectuer après la rencontre</u> [...] (**) Les clubs qui souhaitent la présence d'un délégué officiel du district doivent en faire la demande 15 jours avant la dite rencontre par courrier, fax ou courriel (défraiement du trajet à la charge du club demandeur). Lorsqu'un délégué est missionné par décision de la commission de discipline ou d'appel, les frais sont à régler par le club ou les clubs impliqués.

Article 47 – Exclusion temporaire

Ancien article	Nouvel article
Article 11 - Au cas où une équipe se trouve réduite à moins de 8 joueurs (à moins de 9 joueuses pour les féminines) suite à une ou plusieurs exclusions temporaires, la rencontre est arrêtée par l'arbitre qui doit le signaler sur la feuille de match et faire un rapport circonstancié au district de l'Ain organisant la compétition. Les Commissions compétentes prennent la décision qu'elles jugent opportune.	<u>Article 11</u> - Au cas où une équipe se trouve réduite à moins de 8 joueurs suite à une ou plusieurs exclusions temporaires, la rencontre est arrêtée par l'arbitre qui doit le signaler sur la feuille de match et faire un rapport circonstancié au district de l'Ain organisant la compétition. Les Commissions compétentes prennent la décision qu'elles jugent opportune.

Informations diverses

Joël MALIN fait un point sur :

- **La FMI** : rappel de la procédure à suivre.
Félicitations aux clubs et aux arbitres pour son utilisation lors du week-end des 14 et 15 Octobre, car seulement 2 FMI étaient manquantes et une transmise en retard sur 168 rencontres disputées, toutes catégories de U15 à D1 confondues. Cela représente 98,8 % d'efficacité.
- **Convocations / Comptes rendus d'auditions / notifications** : à compter du 1^{er} novembre 2017 les convocations, comptes rendus et notifications seront envoyés par courriel aux clubs et aux arbitres.
- **Arbitre Assistant Semi Officiel** : rappel de l'article 42.13.2 des règlements du District.
Tous les matchs des championnats seniors masculin de D2 à D4 du district se déroulent avec 2 arbitres assistants appartenant à chacun des clubs en présence et ayant subi une formation de la part de la commission des arbitres.
Cette formation est officialisée par une attestation numérotée comprenant une photo du titulaire. Cette attestation ne remplace en aucun cas la licence FFF dont il doit être titulaire.
Ces arbitres assistants signalent les hors-jeux en plus des sorties du ballon en dehors des limites du terrain à l'exception des buts.
Chaque club doit obligatoirement fournir au minimum autant d'arbitres assistants qu'il a d'équipes engagées en championnat de district de D2 à D4.
Ces arbitres assistants sont bénévoles et soumis aux mêmes droits et devoirs qu'un arbitre assistant "officiel". Ils officient toujours en prenant la moitié de terrain correspondant à l'attaque de leur club. En cas d'absence d'arbitre assistant "semi-officiel" pour une des deux équipes, c'est l'équipe adverse qui fournit deux (2) arbitres assistants (si cela est possible).
Dans le cas où il n'y a qu'un arbitre assistant "semi-officiel" pour le match, l'arbitre central demande à cet arbitre assistant de ne pas signaler les hors-jeu (afin de ne pas pénaliser cette équipe).
Ces dispositions ne s'appliquent pas pour les jeunes et les féminines.
- **Les désignations des arbitres** : M. Abdelatif KRIMOU fera les désignations sur les catégories D4 et D5 à compter de mi-novembre 2017.

Informations de la Commission Prévention du District (Alain BERNARD)

- Organisation d'une réunion au siège du District (une ½ journée un samedi matin) pendant la trêve hivernale sur le rôle, les droits et les devoirs des capitaines et éducateurs des équipes U17 (Courriels envoyés le 27/10/17). Inscription par mail avant le 15 Novembre 2017.
- Organisation de rencontres avant le début de la saison 2018/2019 au siège du District entre les Présidents/Educateurs/Arbitres, afin de faire connaissance.

Ces réunions seront organisées par poule, et concerneront tous les clubs ayant des équipes évoluant en D1, D2 et D3, ainsi que les arbitres de ces niveaux.

Réponse par mail avant le 25 Novembre 2017.

- A programmer une réunion d'information sur les responsabilités des présidents de clubs
- **Fiches prévention Educateurs / Arbitres** : les clubs doivent fournir aux éducateurs et aux arbitres les fiches. Celles-ci doivent impérativement comporter toutes les références des rencontres.

Comptes financiers

A) Bilan et compte d'exploitation de la saison 2016/2017

Alain JOSSERAND présente les comptes 2016/2017 (1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017). Ces derniers ont été présentés au comité de direction dans leur version définitive le 3 Octobre 2017.

Le cabinet KPMG a réalisé le contrôle des comptes. Les informations ont été mises à la disposition des clubs comme le prévoit nos statuts.

Les comptes financiers font apparaître un résultat positif de 23.414,59 Euros.

Remerciements aux membres du comité de direction, au personnel administratif et technique qui sont raisonnables et sérieux dans les dépenses.

La parole est cédée à M. GATTA, représentant le cabinet de commissariat aux comptes KPMG.

B) Rapport du Commissaire aux comptes)

« Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 juin 2017 sur :

- Le contrôle des comptes annuels de l'association District de l'Ain de Football, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- La justification de nos appréciations ;
- Les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre comité directeur. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1) Opinion sur les Comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations

significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2) Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code du commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3) Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du trésorier et dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

C) Approbation des comptes 2016/2017 tel que présentés

Vote de l'assemblée générale : adopté à la majorité (abstention : 1).

Affectation du résultat dans les comptes du district

Vote de l'assemblée générale : adopté à la majorité (abstention : 2).

Informations financières du Président

En préambule, je remercie Monsieur Alain JOSSERAND pour son investissement dans sa fonction et pour sa présentation de ce jour mais également Monsieur Philippe GATTA pour son rapport et ses précieux conseils.

Je n'oublie pas également ceux prodigués tout au long de la saison par Monsieur Jean Claude THEVENOT.

Je tiens aussi à souligner l'investissement considérable effectué par Madame Esther TEPPE qui gère la partie financière au quotidien.

Deux sujets à l'ordre du jour de mon intervention financière :

- L'Augmentation éventuelle des tarifs.

- L'Extension du bâtiment du district.
- L'Augmentation éventuelle des tarifs

Monsieur Alain Josserand vous a communiqué une réserve de trésorerie de l'ordre de 453 000 €. Le district est à ce jour dans la fourchette préconisée par notre commissaire aux comptes avec l'objectif d'arriver en juin 2020, en fin de mandature, avec une réserve de trésorerie entre 400000 € et 450000 €.

Double enjeu :

- 1°) Laisser à la future équipe une situation saine afin que celle-ci entame la mandature 2020/2024 sans être confrontée dès la première saison à prendre des mesures drastiques.
- 2°) Avoir une réserve de trésorerie correcte pour faire face à des possibilités de produits en baisse (Moins de subventions, diminution des engagements de clubs en raison des fusions...) et des charges en augmentation (charges salariales, différentes taxes, frais de gestion du bâtiment, frais de logistique...).

Rappel des précédentes augmentations : en octobre 2004 pour la mandature 2004/2008 – en octobre 2010 pour la mandature 2008/2012 et en octobre 2013 pour la mandature 2012/2016.

Chaque fois, l'augmentation des tarifs a été de 3%.

Georges LUCET qui était le trésorier durant les trois mandatures précédentes a été vraiment très rigoureux dans la gestion du district afin de ne pas trop impacter les finances des clubs. Maintenant se pose une question fondamentale à mi-mandat : devons-nous augmenter nos tarifs durant cette mandature ?

Si oui : combien et quand ?

La commission financière et moi-même, dès le mois de novembre, allons travailler pour établir un atterrissage permettant d'atteindre notre réserve de trésorerie de l'ordre de 400000 € à 450000 € en juin 2020 mais face à l'augmentation des charges et du peu de marge d'augmentation des produits il est vraisemblable que nous aurons à vous proposer une augmentation des tarifs.

De quel ordre ? J'espère que cela sera une augmentation minimale car je connais vos difficultés financières.

Je rappelle que le district, étant association de loi 1901, ne doit pas faire du profit pour du profit, il doit simplement gérer l'instance de manière réaliste, visionnaire et conforme aux règles.

Maintenant je souhaite aussi que la Fédération et la ligue prennent en compte la situation financière des districts pour ne pas trop impacter les clubs.

S'il y a une augmentation : quand surviendra-t-elle ?

Logiquement pour la saison 2018/2019. On sera alors à mi-mandature.

Pour des raisons déontologiques, je ne veux pas proposer une augmentation de tarifs lors de la dernière saison 2019/2020 alors que je serai dans ma dernière année de présidence.

En résumé :

On se projette dans des analyses pour qu'au 23 juin 2018, date de l'AG, on vous propose une vision financière qui vous permettra également d'appréhender vos finances pour les deux saisons à venir.

- L'Extension du bâtiment du district

Premier rappel :

Le siège actuel de Viriat est ouvert depuis le 2 janvier 2012.

L'ancien siège, place du Maquis, appartient pour la partie foncière à la ville de Bourg en Bresse et le district est encore à ce jour lié par un bail emphytéotique avec cette municipalité. Par conséquent le district est propriétaire temporaire du bâtiment jusqu'à l'expiration du bail

.

Avant 2011, la SEMCODA souhaitait acquérir ce bâtiment et d'autres jouxtant celui-ci pour construire des appartements. Une convention avait été alors signée entre le district et la SEMCODA avec à la clef un versement de 200000 € au profit du district.

Depuis juin 2012 des échanges ont été réalisés de manière tripartite entre la ville de Bourg, la SEMCODA et le district. A ce jour la convention a été reconduite, un permis de construire déposé par la SEMCODA. Celle-ci devrait devenir propriétaire après le prochain conseil municipal de Bourg du 06 novembre 2017.

Second rappel :

Le siège de Viriat a été construit sur les fonds propres du district, une subvention fédérale avec un seul emprunt à taux 0% contracté au niveau de la ligue qui va se terminer en 2021

Troisième rappel :

Durant la mandature précédente, le district s'est porté acquéreur d'une bande de terrain de 210 m2 située à l'ouest du bâtiment. Terrain appartenant à un magasin de sport dénommé C-Sport. La vente a été actée le 22 décembre 2015 pour un coût de 12500 € passés financièrement en immobilisation.

L'objectif de cette acquisition était avant tout prévisionnel en cas d'agrandissement du bâtiment sachant que si cet achat ne se réalisait pas en 2015, il n'y avait plus aucune possibilité ensuite de construire pour s'agrandir.

A ce jour :

- Il s'avère que les locaux actuels sont exploitables en l'état mais qu'une extension permettant la création d'un réfectoire pour les salariés, un entrepôt donnant sur l'extérieur sans pénétrer dans le bâtiment pour le stockage du matériel nécessaire aux techniciens et deux bureaux supplémentaires serait une amélioration non négligeable pour les salariés.

- La pièce actuelle, sans aucune fenêtre extérieure, pour le déjeuner des salariés est prévue pour 4 personnes alors que désormais ils sont 6 à prendre leur repas.
- Le local matériel et archives sera saturé du fait de l'agrandissement des sanitaires hommes.

Donc le district travaille actuellement avec un architecte pour élaborer des plans et un chiffrage.

Une première estimation nous indique un montant d'environ 280000 € TTC pour une extension d'une surface de 110 m2.

- Le mode de financement serait éventuellement traduit par :

- L'apport des 200000 € de la SEMCODA sur la vente de la place du Maquis.
- Une subvention de la part de ligue amateur de football car le dossier serait éligible sans toutefois amputer les subventions FAFA des clubs.
- Un éventuel emprunt en profitant de taux peu élevés actuellement.

Cette extension n'est qu'un projet, sachant que la condition sine et qua none pour débiter l'opération sera l'assurance du versement des 200000 € de la SEMCODA.

Au niveau financier, les coûts seraient imputés au niveau des immobilisations donc sans impact sur le budget de fonctionnement.

Je me devais de vous transmettre ces deux informations et je réitère mon vœu, partagé par les membres du comité de direction, de continuer à gérer le district de manière rigoureuse et raisonnée.

Je vous remercie pour votre écoute.

Assemblées générales de fin de saison

L'assemblée générale de fin de saison 2018 aura lieu le Samedi matin 23 Juin 2018 à AMBRONAY.

Candidature pour l'organisation de celle de Juin 2019 : Dombes US (salle des fêtes de Chalamont).

Allocutions de fin de travaux

Bernard BARBET, Président de la Ligue Auvergne Rhône Alpes de Football

Après avoir salué l'ensemble des présents, il rappelle que c'est toujours avec plaisir qu'il assiste aux assemblées du District de l'Ain. Il est accompagné aujourd'hui de Mme HARIZA Abtisssem et de MM. Pierre LONGERE et Bernard ALBAN.

Il note que cette assemblée générale ne comportait pas de sujet important et qu'il partage l'essentiel des propos tenus dans son discours de JeanFrançois JANNET.

Il note que les comptes financiers sont sains, gérés très sérieusement ce qui permettra la réalisation des projets du District.

Il rappelle les 3 principaux grands projets de la LauRAFoot :

- 1) La réforme des compétitions jeunes
- 2) La fusion des 2 ligues Rhône Alpes et Auvergne actée le 1/10/16 et son fonctionnement
- 3) Le futur siège de la LauRAFoot à Tola Vologe, ses installations et son futur déménagement durant la trêve hivernale

Au niveau des licences, à ce jour, +1,69 % d'augmentation des effectifs mais constate une baisse de 11% des nouvelles licences notamment en Foot d'Animation. Il profite de cette assemblée pour rappeler aux présidents de clubs des risques encourus en cas d'accident en cas de non licence.

Pour finir il souhaite une bonne saison 2017/2018 à tous.

Jean François JANNET, Président du District de l'Ain de Football

En préambule, je remercie tous ceux et celles qui ont travaillé en amont pour préparer pour cette AG autour de Philippe NAEGELLEN ainsi que tous les intervenants.

Au terme de cette Assemblée Générale, je vous remercie les uns et les autres pour votre écoute, votre compréhension sur les sujets abordés et votre engagement au côté de l'instance départementale. J'ai noté avec une très grande satisfaction votre confiance au niveau de l'approbation des comptes financiers.

Je vous souhaite un excellent week-end sportif en vous précisant que le changement d'horaires des rencontres du district durant la période hivernale prendra effet à compter du samedi 4 novembre.

Je vous rappelle que vous devez signer le registre de départ sous peine d'être amendé, de redonner les cartons de vote.

Pour terminer, je tiens à remercier la municipalité de Viriat pour le prêt des installations et le club du CS Viriat pour sa participation active dans la logistique de cette matinée.

Encore merci à tous pour la tenue de cette AG, bon retour mais avant je vous invite à partager le verre de l'amitié.

La séance est levée à 12 H 00.